



Déclaration du SNES au CDEN du 18 octobre 2017.

La journée de grève et de manifestations du 10 octobre à l'appel unanime des organisations a connu un réel succès chez les personnels de l'Éducation nationale. Très présents dans les manifestations dynamiques et animées, ces derniers ont dit clairement leur opposition à une vision comptable qui sacrifie l'Éducation, considère les fonctionnaires comme la variable d'ajustement budgétaire, sacrifice qui permet l'octroi de largesses envers la frange la plus aisée de la population.

Le président de la République qui se veut tourné vers l'avenir ferait bien de se pencher sur les causes de la crise de recrutement dans le secondaire, tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves et en tirer les conséquences. Revaloriser les carrières pour restaurer l'attractivité de nos métiers, créer des emplois, considérer l'éducation comme un investissement, voilà qui serait vraiment moderne.

Dans le second degré, 2 600 emplois de stagiaires sont supprimés alors que, depuis 2009, les effectifs d'élèves ne cessent de croître. L'argumentation du ministre est cynique : il évoque la prise en compte du « niveau réel des recrutements en 2017. Le métier traverse une très grave crise de recrutement, notamment du fait de sa perte d'attractivité en termes de salaires et de conditions de travail. La seule réponse qui est donnée est de rayer d'un trait de plume des emplois que l'on n'a pas réussi à pourvoir ! Une telle décision constitue un renoncement face à la crise du recrutement. Elle signifie une diminution des postes proposés aux concours 2018, ce qui est un très mauvais signal donné aux étudiants et ne peut qu'entretenir la situation de pénurie chronique. Le SNES-FSU continue de demander une programmation des créations d'emplois et des mesures pour enrayer la crise du recrutement.

Le ministère a beaucoup communiqué sur l'assouplissement de la réforme. Faute de moyens, la rentrée 2017 ressemble dans une majorité de collèges à celle de 2016. Nous regrettons toujours la perte horaire engendrée par cette réforme du collège qui s'élève à 162h de cours en moins pour chaque collégien frappé par cette réforme

Avec les modifications contenues dans l'arrêté du 16 juin, les collèges peuvent modifier l'organisation des EPI et AP en ce qui concerne les thématiques, les horaires et le nombre de séquences. Le rétablissement de toutes les sections bilangues, ainsi que du latin et du grec, a été mis en avant par le ministre. Mais, aucun financement n'ayant été débloqué, seul un nombre limité d'établissements aura fait le choix d'établir une nouvelle répartition des moyens pour rétablir ces options.

Autre objet de communication du ministère, « devoirs faits » commencera après les vacances d'automne et ne concernera que les élèves volontaires. Se pose dans notre département la question

des transports scolaires, qui pourrait conduire à l'éviction de certains élèves de nos collèges ruraux de ce dispositif. Il aurait fallu mettre les moyens pour ce dispositif.

L'évaluation des élèves de Sixième en français et mathématiques devrait se faire en ligne en novembre, sur un questionnaire d'une durée de 50 minutes, avec correction automatique. Les résultats seront communiqués aux enseignants, qui pourront faire suivre aux familles. Le ministère prétend que cette évaluation permettra de mieux aider les élèves ; cependant les items ne seront pas connus des enseignants et les résultats seront donnés sous forme de positionnement sur des compétences bien trop larges pour apporter de l'information aux collègues.

Le ministère souhaite équilibrer le nombre de points donnés au bilan de fin de cycle et aux épreuves terminales du DNB, simplifier l'organisation des épreuves écrites tout en leur attribuant un poids différent et réintroduire l'histoire des arts dans l'épreuve orale pour se conformer à ce qui se fait sur le terrain.

De fait, le Ministère rouvre le débat sur le DNB, ce que la profession attend, tout en ne proposant que des évolutions à la marge.

Pour le SNES-FSU, une refonte est nécessaire devant permettre que toutes les disciplines puissent entrer dans l'évaluation du DNB soit par le contrôle continu disciplinaire soit lors des épreuves terminales. Ces dernières doivent avoir la même valeur. L'épreuve orale ne doit pas seulement évaluer une démarche mais aussi des contenus.